



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 21 mars 2011, a adopté les règlements suivants :

- 11-005** **Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication**
L'objet est d'autoriser DAScom Inc. À occuper le domaine public pour y établir un réseau d'antennes distribuées sur quelque 259 emplacements constitués de lampadaires, de poteaux et de feux de circulation.
- 04-047-100** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal**
[3968-3998 rue Saint-Denis – ancien sanctuaire Saint-Jude]

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 30 mars 2011

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon